

sur le site [www.venerand.fr](http://www.venerand.fr) le: 10/12/2024**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2024**

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 13

PRESENTS : 12

VOTANTS : 12

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

LE 19 NOVEMBRE A VINGT HEURES

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENERAND, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SEANCE PUBLIQUE, A LA MAIRIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME LIBOUREL FRANÇOISE, MAIRE ;

DATE DE LA CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 14 NOVEMBRE 2024

PRESENTS : Mme TEXIER Martine, M. BELLANGER Ludovic, Mme FICHEL Véronique, Adjoint ; MMES et MM. BORZEIX-CONCAIX Raphaël, CAILLAULT Stéphane, DURAND Jérôme, JAUD Christophe, MARTINEAU Marie-Andrée, MELLOUL Jacques, ROGIC Vincent, VESVAL Catherine.

EXCUSE : CHARRIER Jean-Michel,

ABSENT :

POUVOIR :

SECRETAIRE DE SEANCE : Ludovic BELLANGER.

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu du conseil du 15 octobre 2024
- Décision modificative n° 3 : amortissement frais d'études
- Demande de location de salle association TOA IKI
- Rallye de Saintonge
- DIA 07/2024 – 3 Chemin des Vignes
- DIA 08/2024 – Fief du Moulin
- DIA 09/2024 – Jardin du Bourg
- DIA 10/2024 – 9 Rue des Fontaines
- DIA 11/2024 – Chez Talvard
- Aide exceptionnelle
- Questions diverses

**1) DECISION MODIFICATIVE N°3 : AMORTISSEMENT FRAIS D'ETUDES TRAVERSEE DE BOURG**

Mme le Maire indique au conseil qu'il convient de modifier le budget notamment pour permettre de réaliser l'amortissement du solde des frais d'études de la traversée de bourg et de tenir compte de la titularisation d'un agent.

**INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2188 (21) : Autres immo corporelles - 214	6 500,25	2804181 (040) : Biens matériel et études	6 500,25
<b>Total dépenses :</b>	<b>6 500,25</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>6 500,25</b>

**FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
-----------------	-----------------



Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
60632 : Fournitures de petit équipement	500,00		
60633 : Fournitures de voirie	100,00		
615221 (011) : Bâtiments publics	-8 300,25		
635 (011) : Autres impôts, taxes	850,00		

6411 (012) : Personnel titulaire	2 000,00		
6413 (012) : Personnel non titulaire	-2 500,00		
6450 (012) : Charges de sécurité sociale et prévoyance	500,00		
65315 (65) : Formation	150,00		
65748 (65) : Autres personnes de droit privé	200,00		
681 (042) : Dot.aux amort.aux provisions	6 500,25		
<b>Total dépenses :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>0,00</b>

<b>Total Dépenses</b>	<b>6 500,25</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>6 500,25</b>
-----------------------	-----------------	-----------------------	-----------------

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :**

-De modifier le budget tel qu'indiqué ci-dessus.

**2) LOCATION DE SALLE A L'ASSOCIATION TOA IKI**

Mme le Maire fait part au conseil de la demande de l'association TOA IKI basée à Vénérand de louer la salle municipale pour une manifestation de danse et de musique. La location est prévue le 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2024.

Mme le Maire sollicite l'avis du conseil pour déterminer le tarif de location.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :**

- De louer la salle municipale le 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre à l'association TOA IKI pour la somme de 150€.

**3) PASSAGE DU RALLYE DE SAINTONGE SUR LA COMMUNE EN JUILLET 2025**

Mme le Maire explique que dans le cadre de sa 36<sup>ème</sup> édition programmée le 19 juillet 2025, le Rallye de Saintonge a modifié son parcours et envisage de passer par le Chemin de Chez Bénureau et les Fontenelles. L'avis du conseil est sollicité.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :**

-De donner un avis favorable au passage du Rallye de Saintonge Chemin de Chez Bénureau et Fontenelles le 19 juillet 2025.

**4) DROIT DE PREEMPTION URBAIN- DIA 07/2024 – 3 CHEMIN DES VIGNES**

Mme le Maire informe le conseil que le bien situé au 3 Chemin des Vignes – Chez Labarre est en vente. Il comprend les parcelles AN 238 et AN 239.

Ce bien étant situé en zone de préemption, Mme le Maire sollicite l'avis du conseil.



**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- Décide de ne pas préempter sur la vente du bien mentionné ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

**5) DROIT DE PREEMPTION URBAIN- DIA 08/2024 – FIEF DU MOULIN**

Mme le Maire indique que le bien situé Fief du Moulin cadastré AB 325 est en vente. Mme le Maire sollicite l'avis du conseil sachant que ce bien est situé en zone de préemption.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- Décide de ne pas préempter sur la vente du bien mentionné ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

**6) DROIT DE PREEMPTION URBAIN- DIA 09/2024 – 12 JARDIN DU BOURG**

Mme le Maire fait part au Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner reçue dans le cadre de la vente d'un terrain cadastré AN 716 et situé 12 Jardin du Bourg. Cette parcelle étant située en zone de préemption, Mme le Maire sollicite l'avis du conseil.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- Décide de ne pas préempter sur la vente du bien mentionné ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

**7) DROIT DE PREEMPTION URBAIN- DIA 10/2024 – 9 RUE DES FONTAINES**

Mme le Maire informe le conseil que le bien situé au 9 rue des Fontaines et cadastré AB 192 est en vente.

Ce bien étant situé en zone de préemption, Mme le Maire sollicite l'avis du conseil.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- Décide de ne pas préempter sur la vente du bien mentionné ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

**8) DROIT DE PREEMPTION URBAIN- DIA 11/2024 – CHEZ TALVARD**

Mme le Maire indique au conseil que la mairie a été informée, suite au dépôt d'une Déclaration D'intention d'Aliéner (DIA), de la vente de l'immeuble situé dans la rue du Château et cadastré AB 63.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- Décide de ne pas préempter sur la vente du bien mentionné ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

**9) DEMANDE D'AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE**

Mme le Maire indique au Conseil avoir reçu de la part d'une famille de la Commune une demande d'aide exceptionnelle de 25€ suite à divers imprévus. (voir annexe )

Mme le Maire sollicite l'avis du conseil.





**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité**

-Décide de verser une aide de 25€ au profit d'une famille de Vénérand. Les modalités de cette aide figurent en annexe.

**Questions diverses :**

Pacte financier :

Mme le Maire indique qu'une présentation du pacte financier est proposée par le responsable financier de la Communauté d'Agglomération de Saintes, M. Xavier TAUPIAC, le mardi 3 décembre 2024 à 18h en mairie.

PLUi :

Mme le Maire explique avoir participé avec Mme Martine TEXIER et M. Jacques MELLOUL à une réunion sur le commerce dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Les besoins de commerces et leurs typologies ont été étudiés avec l'objectif de ne pas les disperser mais de les concentrer.

Traversée du bourg :

Mme le Maire et M. Jérôme DURAND ont rencontré M. REYNAUD et Mme FAVRE du Conseil départemental de Charente-Maritime concernant l'aménagement de la traversée de Bourg. Un aménagement de l'entrée de bourg au cimetière a été évoqué, le Département doit étudier et présenter une nouvelle proposition d'aménagement.

Collège et rentrée 2025 :

Mme le Maire fait part au conseil du projet de l'inspection académique de changer le collège de destination des élèves de Vénérand. Ils pourraient aller au collège de Saint-Hilaire de Villefranche et non plus au collège Agrippa d'Aubigné de Saintes à la prochaine rentrée scolaire en septembre 2025.

Journée des arts et artisans d'art 2025 :

Mme le Maire explique qu'une réunion a eu lieu le 4 novembre dernier concernant l'organisation d'une journée des arts et artisans d'art sur la Commune. La manifestation a été programmée le dimanche 18 mai dans le secteur des fontaines avec des solutions de retrait à étudier en cas de mauvais temps. Il s'agirait de démonstrations et d'expositions des ouvrages et œuvres des artistes et des artisans d'art de la Commune.

Projet de fête du 8 mai 2025 :

Mme le Maire indique que de la Chapelle des Pots souhaite associer ses communes riveraines à une manifestation d'envergure à l'occasion des 80 ans de la fin de la seconde guerre mondiale le 8 mai 2025. Des commissions sont créées pour l'organisation d'une exposition, d'un défilé ou encore d'un grand bal populaire. Une réunion en décembre permettra de faire avancer le projet qui vise à multiplier les animations pour sensibiliser l'ensemble des habitants.

Projet Cirque :

Mme le Maire présente le projet de cirque itinérant qui pourrait être accueilli par Ecoyeux ou Vénérand courant mai 2025. La troupe présenterait des ateliers et animations notamment pour les scolaires, des spectacles et une soirée cabaret sous chapiteau. L'Agglomération de Saintes prend en charge 5 300€ sur les 9500€ demandés par la troupe. La somme restante après la billetterie serait à partager entre les Communes.

Dates à retenir :

- Concert d'élèves ADMS le 21 décembre 2024 à 17h30 à la salle municipale
- Chorale de Saint-Savinien le 7 décembre 2024 à 20h 30 à la salle municipale

La séance est levée.

Le Maire,  
Françoise LIBOUREL

Le secrétaire,  
Ludovic BELLANGER

